



Le 11 mai, le Ministre de l'intérieur a reçu le bureau national du SCSI pour réaffirmer les termes de son courrier relatif au dialogue social.

Le SCSI a réitéré ses priorités :



TEMPS DE TRAVAIL : le SCSI a pris acte du début de réponse de l'administration auprès de l'Europe et a proposé de nombreux amendements pour une meilleure reconnaissance de l'autonomie des officiers, de leur temps de travail et d'une plus grande protection de la santé au travail.

DÉFLATION / NOMENCLATURE : le SCSI est favorable à une nouvelle phase de déflation pour les cadres, commissaires et officiers.

Pour favoriser une meilleure lecture des postes à responsabilité, le SCSI a proposé une nouvelle nomenclature prenant en compte tous les officiers et commissaires, dans une seule graduation lettrée des niveaux de postes, depuis les majors jusqu'aux inspecteurs généraux. Cette déflation doit s'accompagner d'une refonte de la grille indiciaire et d'une vraie reconnaissance visible de l'échelon fonctionnel.

PTS : le ministre a pris acte de notre refus ferme concernant le projet actuel et étudie une nouvelle piste de réforme.



RÉFORME TERRITORIALE : le SCSI a indiqué que la réforme territoriale des régions était une opportunité pour repenser l'organisation territoriale de la police. Elle doit comme les autres administrations se structurer autour de la nouvelle architecture régionale.

IRP . Réunion/Bilan

Le 7 mai, dans le cadre du comité de suivi de l'IRP, Mr LUTZ Directeur Adjoint de la DRCPN et l'ensemble des directions ont présenté le bilan d'étape du dispositif. Cette année la nouvelle circulaire prévoyait une répartition de la prime à hauteur de 30 % par grade. 1278 primes à 20% et 903 à 40 % ont été attribuées. 46,46 % des attributions bénéficient à de nouveaux officiers. Les cumuls de primes sont limités.

Le SCSI a dénoncé une mise en œuvre dans l'urgence. Si la répartition par grade a favorisé un net turnover, la circulaire n'a pas été encore appliquée uniformément par certaines directions. Le SCSI a également dénoncé une mauvaise gestion des IRPD (postes difficiles) qui conduit à des situations ubuesques et à des pertes de majoration des officiers.

Le SCSI a revendiqué au cours de la réunion :

- ◆ Un nombre plus élevé de postes difficiles ;
- ◆ Une augmentation du nombre de postes de chefs de service actuellement limité par arrêté à 415 ;
- ◆ **Un alignement de l'IRP des chefs de service avec celle des commissaires ;**
- ◆ **La suppression de la clause de 6 mois pour l'intérim d'un chef de service ;**
- ◆ Plus de transparence dans la communication des bénéficiaires de la part performance ;
- ◆ Une meilleure gestion des postes IRPD (postes difficiles) pour éviter tout défaut de paiement.

LA MISE EN PAIEMENT DE LA PART PERFORMANCE (20 et 40%) SE FERA SUR LA PAYE DE JUIN.



INFO RETRAITE ... TOUJOURS MOINS DE SERVICE POUR LES OFFICIERS ...

Le BOP ne fournit plus de décompte estimatif des droits à pension.

Pour effectuer vos demandes de décompte, elles doivent être adressées au bureau des pensions à Draguignan à l'adresse suivante : centre-information-retraite@interieur.gouv.fr ou à l'adresse postale: Ministère de l'Intérieur, bureau des pensions et allocations d'invalidité, 1 boulevard FOCH CS 40247. 83007 DRAGUIGNAN Cedex

LES CAP DE MUTATIONS SE TIENDRONT LE 18 ET 19 JUIN